



les jardins  
d'issil  
ORIGINAL GUEST HOUSE IN MARRAKECH

# Règlement intérieur de l'hôtel

Applicable à compter du 1er janvier 2025





les jardins  
d'issil  
ORIGINAL GUEST HOUSE IN MARRAKECH

## Règlement intérieur

Les conditions générales et le règlement intérieur forment un ensemble faisant partie intégrante du contrat d'hôtellerie et dont l'acceptation est obligatoire avant la conclusion de la vente. La demande de réservation entraîne l'adhésion aux présentes dispositions et leur acceptation complète et sans réserve. Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état général.

### **Article 1 : Conditions d'accès à l'Hôtel et taxes de séjour**

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir et de refuser les réservations et/ou l'accès aux clients dont la tenue est indécente, et/ou dont le comportement est bruyant, incorrect, alcoolisé, sous l'emprise de stupéfiants ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle

des personnes qui l'accompagnent. Les clients ne peuvent en aucun cas refuser de se soustraire au remplissage d'une fiche de police individuelle.

Toute personne refusant de communiquer son identité ou ne satisfaisant pas aux formalités de police se verra systématiquement refuser l'accès à l'établissement, sans possibilité de compensation financière.

Le Client s'engage à payer la totalité des taxes de séjour afférentes à l'hébergement de tous les participants figurant le jour de son arrivée en espèces suivant les conditions fixées par les autorités locales. Ces taxes s'élèvent au mois de juillet 2025 à 36MAD/jour/personne de plus de 12 ans.

Ce montant ayant un caractère obligatoire peut être réévalué en fonction des modifications communiquées par les autorités locales sans que le Client puisse s'opposer au paiement.

### **Article 2 : Horaires d'ouverture**

La réception de l'Hôtel est ouverte de 9h à 20h chaque jour. En dehors de ces horaires le personnel assure la réception des clients et leur départ, sous réserve que les horaires aient été communiqués à l'avance.

Le petit déjeuner est servi de 8h30 à 10h30 au restaurant.

### **Article 3 : Occupation des chambres**

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier,

sauf autorisation express de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur et/ou par la réservation.

Occupation maximale des chambres doubles ou twin : 2 adultes (possibilité de lit single supplémentaire pour enfant de moins de 14 ans en supplément)

Occupation maximale suite Deluxe : 2 adultes

Occupation maximale suites junior : 2 adultes (possibilité de lit single supplémentaire pour enfant de moins de 14 ans en supplément)

Occupation maximale chambres familiales : 2 adultes et 3 enfants de moins de 16 ans

Des lits bébé sont disponibles sur demande et en supplément.

### **Article 4 : Accès aux chambres**

L'inscription à l'arrivée à l'Hôtel (check in) ne sera possible qu'à partir de 15h00 le jour de l'arrivée prévue à la réservation. En cas d'arrivée avant cette heure, l'Hôtel fera le maximum pour mettre la chambre à disposition, mais n'est pas tenu à une obligation de résultat. Les chambres louées sont conservées durant les 6 heures suivant la date et l'heure d'arrivée prévue. Passé ce délai, la location cesse d'être retenue et la somme versée reste acquise à l'hôtel, le solde du séjour devra être acquitté à l'hôtel.

Si un client désirait arriver avant 15h00 et avoir la certitude de la disponibilité de la chambre à son arrivée, il aurait la possibilité d'effectuer un pré-enregistrement la nuit précédente à charge de payer une nuit supplémentaire.

Les formalités de départ (check out) s'effectuent au plus tard à 12h00. Les clés remises au client devront être remises à la réception à 12h. En cas de check-out après 12h00 le jour de départ prévu, une majoration de 50% du prix de la chambre sera appliquée pour les retards ne dépassant pas 18h00. Au-delà, une nuit supplémentaire sera facturée.

Dans le cas où, pour des raisons personnelles, ou pour toute autre motif, le client quitte l'établissement précipitamment, celui-ci ne pourra prétendre à aucune forme de compensation.

### **Article 5 : Gestion des clefs**

Les clefs des chambres sont remises au client à son arrivée. que le client peut garder sur lui. Il ne doit cependant pas la confier à une personne tierce et doit être restituée le jour du départ.

En cas de non-restitution ou de perte, l'hôtel facturera au client la somme forfaitaire de 150 MAD.



les jardins  
d'issil  
ORIGINAL GUEST HOUSE IN MARRAKECH

## Règlement intérieur

### **Article 6 : Nuisances et respect du repos des autres clients**

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou gênant la tranquillité des autres clients sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement sans qu'il puisse prétendre à quelque forme de compensation. L'établissement se réservant par ailleurs le droit d'informer les autorités compétentes du trouble causé.

Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22H00 et 8H00.

Pour le respect et le repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22H00 et 8H00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne, pourra amener l'hôtelier à inviter ce dernier à quitter l'établissement sans aucune forme de compensation et sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle. Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

### **Article 7 : Responsabilités**

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille. Les chambres mises à la disposition de nos clients sont nettoyées, désinfectées, vérifiées, fonctionnelles et en bon état générale.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Il est interdit de courir ou crier dans l'établissement, de jour comme de nuit.

La piscine n'est pas surveillée. Les enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents. L'hôtel décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident sur les personnes.

Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance.

Les animaux que l'hôtelier aura acceptés dans l'établissement sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile.

En cas de dégradation, l'hôtel facturera de plein droit au client le coût de réparation ou le remplacement. Il en est de même pour tout infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera exigible avant le départ du client.

L'hôtel peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'hôtel le remboursement intégral avec une pénalité et dommages intérêts de 10000MAD à 20000MAD.

En cas de dégât dans d'autres chambres, le remboursement des nuitées des autres clients sera exigé.

L'hôtel peut exiger un forfait de ménage de 300MAD si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable. En cas de détérioration de literie, sommier, l'hôtel exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 10000MAD pour remise en état et pour l'incapacité de pouvoir relouer les chambres. De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour. Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, il en est de même pour les dommages causés par les autres occupants ou son animal. Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène, et les dégradations ou négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les prestations à venir, engagent la responsabilité du client et seront facturés. Le client est responsable de ses conditions physiques d'accès et l'hôtel décline toute responsabilité, dans le cas d'effets consécutifs aux prestations. De même, l'Hôtel décline toute responsabilité en cas de dommages physiques (chutes, brûlures, etc..) qui ne seraient pas directement imputable à ses installations ou de dommages matériels, perte, ou vol, altération de bijoux, appareils photographiques, téléphone, ordinateur, etc...

Le Client est également responsable des dommages causés à la personne et aux biens des autres clients et des employés de l'Hôtel par lui même, les autres occupants et/ou toute personne se trouvant dans l'Hôtel de sont fait.

### **Article 8 : Respect des lieux : règles d'hygiène et de sécurité, interdictions**

Une attitude décente, empreinte de retenue et de discrétion est de rigueur afin de respecter la sérénité des lieux.

**Il est interdit d'introduire des objets en verre, des boissons alcoolisées ou non (softs, eau minérale, etc...), de la nourriture sous quelque forme que ce soit ou des substances illicites. Tout manquement aux consignes d'hygiène et de sécurité entraînera une éviction sans préavis de toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles, sans pouvoir prétendre à une quelconque compensation. L'hôtel se réserve par ailleurs le droit de confiscation de toute boisson ou nourriture qui aurait été introduite dans l'établissement, et ce durant toute la durée du séjour. Les produits confisqués seront rendus au client le jour de son départ.**



les jardins  
d'issil  
ORIGINAL GUEST HOUSE IN MARRAKECH

## Règlement intérieur

### **Article 9 : Restrictions médicales**

Avant toute prestation, notamment hammam ou massage, assurez-vous que votre état de santé le permet.

### **Article 10 : Parking**

Un parking privé gratuit en extérieur est proposé à nos clients. Celui-ci est placé sous vidéo-surveillance. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte/vol/dégradation dans l'enceinte du parking.

### **Article 12 : Interdictions**

Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 1000MAD pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

Il est strictement interdit de cuisiner dans les chambres, d'y prendre des repas ou d'y apporter des boissons non fournies par l'hôtel, ainsi que d'y faire sa lessive.

Il est également interdit de stocker de la nourriture dans la chambre.

Tout manquement à ces dispositions pourra être sanctionné et entraîner une éviction sans préavis sans pouvoir prétendre à une quelconque compensation.

### **Article 13 : Vidéo-surveillance**

Pour la sécurité des biens et des personnes, les clients sont informés que l'établissement est placé sous surveillance vidéo à enregistrement. Seuls les cas prévus par loi, autorise la mise à disposition des images.

### **Article 14 : Suppléments et extras**

L'Hôtel facturera le client pour tous repas, boissons, divers extras et toutes autres prestations non prévues dans le devis, à moins que le client ne l'informe préalablement par écrit que ces suppléments seront supportés individuellement par chaque personne séjournant dans la chambre. A défaut de règlement par les personnes concernées, lesdits suppléments seront facturés au client qui sera solidairement responsable de leur paiement au jour de son départ.

### **Article 15 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente**

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations.

Tout séjour entraîne l'acceptation pleine et entière des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat et des pénalités financières seront appliquées. En cas de non-respect du règlement intérieur de l'hôtel, le client sera invité à quitter l'hôtel sans pouvoir exiger aucun remboursement ou aucune autre forme de compensation.

### **Article 16 : Loi applicable**

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi marocaine. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges relèveront de la compétence exclusive des tribunaux de Marrakech.

**EN CAS DE NON-RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT SUR LE CHAMPS ET CE, SANS QUE CELUI-CI NE PUISSE PRETENDRE A AUCUNE COMPENSATION ET/OU AUCUNE INDEMNITE**